



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

**ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE
DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)**

**FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET
DU CHIFFRE (FIPROD)
4^e ÉDITION**

THÈME :

« *Techniques contractuelles d'affaires en Afrique* »
Energie - Mines – Gaz - Infrastructures – Transport – Banque - Assurances – TIC&IA

20 au 23 mai 2026

Lomé, Togo

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contrat est un outil essentiel dans le monde des affaires. Il permet de sécuriser les transactions et de clarifier les attentes entre les parties, ce qui est fondamental pour le succès des opérations commerciales. En effet, le contrat est un instrument efficace par lequel l'entreprise anticipe et se protège contre les difficultés inhérentes à l'exécution d'une prestation, d'un marché ou d'un accord entre les parties. Il structure les grandes opérations, protège les investissements, anticipe les crises et organise la répartition des risques entre partenaires économiques.

Ainsi, il est important pour la survie des entreprises, de comprendre les enjeux et d'avoir la maîtrise du contour des contrats qu'elles signent. Dès lors, elles doivent maîtriser les techniques pour concevoir des instruments juridiques appropriés, susceptibles de sécuriser leurs relations d'affaires et de les mettre à l'abri des aléas, en temps normal comme en temps de crise surtout pour ce qui est des contrats d'affaires par essence complexe et à long terme. Cette image des réalités contractuelles est encore plus marquée pour les contrats d'affaires complexes et de longue durée notamment les concessions d'infrastructures, projets miniers et énergétiques, contrats gaziers et pétroliers, financements structurés, partenariats public-privé, grands contrats IT, opérations bancaires et d'assurances intégrées. Ces contrats, par essence évolutifs, exposent les parties à des aléas économiques, politiques, réglementaires, technologiques et environnementaux susceptibles de remettre en cause l'équilibre initial de la relation spécialement dans le contexte de notre vieux continent. La question n'est donc plus seulement de « signer un contrat », mais de concevoir un instrument juridique robuste, adaptable et pilotable dans le temps.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique. Avec le foisonnement des règles juridiques aussi bien au niveau communautaire qu'international, et la complexité des opérations qu'ils prévoient, les contrats d'affaires nationaux comme internationaux font face à des risques supplémentaires spécifiques à la mondialisation des échanges, poussant constamment les parties prenantes à la recherche des techniques contractuelles les plus efficaces. En effet, la minimisation des risques a toujours été un objectif primordial pour les parties en relations d'affaires, et ce pour assurer une sécurité juridique, donc une certaine stabilité et prévisibilité dans leurs relations contractuelles. Le contrat devient ainsi un puissant instrument de gestion et de prévision permettant d'avoir une emprise sur l'avenir et partant son devenir d'agent économique.

Les parties doivent, plus que jamais, rechercher et mettre en œuvre des techniques contractuelles efficaces pour :

- identifier et cartographier les risques dès la phase de négociation ;
- sécuriser l'allocation des risques dans la durée ;
- intégrer des mécanismes d'ajustement (hardship, révision, indexation, partage de gains, clauses spéciales de garanties, etc.) ;
- prévoir des solutions de prévention et de gestion des différends adaptées aux secteurs concernés.

La vie de ces contrats peut être profondément affectée par des circonstances prévues ou imprévues, dépendantes ou non de la volonté des parties. D'où une série de questions très concrètes pour les professionnels :

- Comment concevoir et négocier un contrat long terme qui reste performant, équilibré et exploitable pendant quinze, vingt ans ?

- Comment intégrer, dans les secteurs Énergie – Mines – Gaz – Infrastructures – Transport – Bancaire et Assurances – Technologies de l'information, des clauses réellement opérationnelles de gestion des aléas (hardship, force majeure, step-in, réallocation des risques, renégociation encadrée) ?
- Comment, en temps de crise, préserver l'équilibre contractuel sans tuer le projet ni déclencher un contentieux ruineux ?

C'est pour répondre à ces préoccupations que l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA a décidé d'organiser la 4^{ème} édition du FIPROD à **Lomé (Togo)**, du **20 au 23 mai 2026** sur le thème : « **Techniques contractuelles d'affaires en Afrique** », avec un focus sur les sous-secteurs Energie - Mines - Gaz - Infrastructures - Transport - Bancaire et Assurances - Technologies de l'information, entre autres.

L'ERSUMA offre, ainsi, un cadre d'étude et d'échange d'expériences sur les différents procédés mis en œuvre pour l'élaboration des contrats d'affaires efficaces.

II. PAYS HÔTE

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Togo est l'un des dix-sept (17) pays membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il a ratifié le traité de l'OHADA le 27 octobre 1995, jouant depuis lors un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs de ce dernier. Son rôle est encore plus déterminant depuis le 13 février 2026, date depuis laquelle il assure pour la deuxième fois, la présidence tournante de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ainsi que du Conseil des ministres, qui sont les deux premières institutions de l'OHADA.

Dans le domaine des affaires, le pays, grâce à sa capitale Lomé, jouit d'une position privilégiée et stratégique par son Port Autonome en eau profonde, permettant d'accueillir des navires de grande capacité. Hub financier du fait de la présence des grandes institutions financières régionales et continentales, le pays est un carrefour stratégique des affaires.

Le pays ambitionne de devenir un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier plan, offrant un environnement attractif et sécurisant garanti par l'effectivité des Actes uniformes. Pour ce faire, il a franchi un cap majeur en intégrant les technologies numériques au droit des affaires, et plus particulièrement le droit des contrats. Cette intégration est juridiquement encadrée notamment par la loi n°2017-007 du 12 juillet 2017 sur les transactions électroniques qui a été révisée en juin 2023 pour s'adapter aux nouveaux défis, la loi n°2018-026 du 07 décembre 2018 sur la cybersécurité et la cybercriminalité, ainsi que par l'Arrêté n°016/MPEN/CAB du 17 décembre 2018 fixant les conditions de reconnaissance au Togo des certificats et signatures électroniques délivrés par des prestataires de services de confiance établis hors du territoire national. Désormais, les contrats électroniques, les facturations électroniques et biens d'autres, deviennent une norme pour les entreprises, permettant une traçabilité accrue et une réduction des litiges liés aux preuves numériques.

Plus ambitieux encore, le Togo a mis en place une plateforme pour la création d'entreprise en ligne dénommé le Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Ainsi, la rédaction des statuts et des contrats de société est quasi-intégralement dématérialisée, réduisant considérablement les délais de création ; une aubaine dans le monde des affaires où la maxime " le temps c'est de l'argent " prend tout son sens.

Dans un souci de modernisation et de spécialisation, la justice commerciale togolaise a redoré son blason juridictionnel par la création il y a quelques années (2019, 2020) de tribunaux de

commerce. Ce qui permet une célérité dans les décisions judiciaires, en améliorant par la même occasion le climat des affaires.

Les efforts du Togo pour l'amélioration de son climat d'affaire ont été reconnus par la Banque Mondiale. Selon le rapport Business Ready (B-Ready) 2025 de ce dernier, le Togo a confirmé son leadership en Afrique de l'Ouest en se classant 1^{er} de la région et 3^{ème} en Afrique subsaharienne. Il lui a été reconnu la qualité de son cadre réglementaire et ses réformes attirant les investisseurs. Le Togo se démarque, ainsi, par tous ces efforts, dans le cadre de l'évolution et de l'amélioration de son climat d'affaires. Le choix porté sur le pays pour accueillir ce forum international, - sur les techniques contractuelles d'affaires en Afrique est donc sans surprise.

III. ORGANISATEUR

L'ERSUMA en tant qu'École de droit des affaires est l'une des Institutions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Rattachée au Secrétariat Permanent, elle est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N°004/2009/CM/OHADA du 28 octobre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto-Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, l'évaluation de l'application du droit OHADA et de tout autre droit communautaire et l'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises.

L'ERSUMA a cinq (05) missions principales que sont :

- Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;
- Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États Parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;
- Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;
- Être en liaison étroite avec la Cour Commune de Justice et de l'Arbitrage (CCJA) et autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

L'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation et d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Les activités scientifiques de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, principalement les professionnels du droit et du chiffre et opérateurs économiques. Ainsi, peuvent être cités parmi les auditeurs : les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, managers et dirigeants d'entreprise, administrateurs de société, etc. Les conférences et les formations dispensées par l'ERSUMA se déroulent en présentiel à son siège ou en tout autre lieu, et par visioconférence. Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale qui œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des États membres de l'OHADA.

En vingt-sept (27) ans d'exercice, elle a à son actif plus de vingt mille cinq cent vingt (20.520) personnes formées, d'horizons professionnels divers. L'ERSUMA déroule aujourd'hui un vaste programme homogène d'expansion et de diversification de ses

activités de formation. Dans cette perspective, l'ERSUMA a entrepris de développer des formations diplômantes de plus grande envergure. À cet effet, l'ERSUMA a lancé récemment le Diplôme de spécialité en Gouvernance des entreprises option Administration des Entreprises (DSGE-AE) ; le Diplôme de spécialité en Procédures OHADA option Procédures d'Exécution (DSPO-PE) ; le Certificat en Arbitrage OHADA (CAO) et le Certificat en Médiation OHADA (CMO).

Par ailleurs, consciente des avantages systémiques de la formation initiale dans le « système juridique » de l'OHADA, l'ERSUMA envisage de créer, à côté de ses formations professionnelles, une formation diplômante sous forme de Master recherche dont la mise en œuvre est envisagée via des « Chaires OHADA » accueillies par des structures publiques et/ou privées de formation dans tous les continents.

IV. PRÉSENTATION CONCEPTUELLE DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du Droit et du Chiffre, toutes professions confondues, avec leurs partenaires institutionnels et les destinataires de leurs services. Il est le creuset le plus important des professionnels du Droit et du Chiffre en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets :

- Accompagner l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du Chiffre,
- Garantir l'effectivité du Droit, et
- Renforcer l'efficacité économique du Droit.

La réalisation de cet objectif commun nécessite que les acteurs du Droit et du Chiffre connaissent mutuellement leurs professions, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du Droit et du Chiffre, d'horizons et de domaines divers, dont la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des besoins légitimes qui justifient leur existence.

Forte de son pôle d'excellence en formation et recherche en Droit communautaire africain des affaires et fondamentalement orientée vers l'interprofessionnalisme au service du développement économique, l'ERSUMA organise le FIPROD tous les deux (02) ans à compter de 2019.

En effet, les professions juridiques et judiciaires ainsi que celles de la comptabilité et des finances (communément dénommées « professions du chiffres ») sont nombreuses et variées. Certaines, traditionnelles, sont parmi les professions les plus anciennes et les mieux partagées au monde, tandis que d'autres, plus récentes, sont le résultat de la rencontre entre les besoins en services et les capacités professionnelles disponibles. À ces professions s'ajoutent aujourd'hui, celles connexes, auxiliaires ou intermédiaires aux professions juridiques, judiciaires et du chiffre qui ont pour principal objet de mettre à la disposition de celles-ci les moyens et méthodes de réalisation efficiente de leurs missions. Ces professions renforcent les capacités des professionnels du droit et du chiffre et leur apportent des solutions innovantes d'exercice de leur activité à travers notamment l'usage des technologies de l'information et de la communication. La performance des moyens techniques proposés est telle que leur portée a atteint les professions les plus réticentes au développement technologique.

L'évolution de la nomenclature et, parfois, de la nature des professions juridiques, judiciaires et du chiffre s'est accélérée grâce notamment aux rencontres professionnelles, cadre d'échanges et de définition de politiques adaptées aux objectifs de la profession. C'est ainsi

que des séminaires et surtout des congrès annuels sont organisés par plusieurs professions juridiques et judiciaires. Parmi eux, peuvent être cités : le Congrès international des notaires, le Congrès des notaires d'Afrique, le Congrès international des huissiers de justice et agents d'exécution, le Congrès international des avocats, le Forum Interafricain des juristes d'entreprise ou encore le Congrès Africain des juristes d'affaires, les assises des ordres nationaux des experts-comptables et comptables agréés (ONECCA) et les rencontres annuelles de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF). Toutes ces manifestations ont le mérite de constituer un cadre d'échanges entre professionnels du droit ou professionnels du chiffre. Toutefois, même si elles ont tendance à prôner l'ouverture, elles sont essentiellement sectorielles, enregistrant la participation des professionnels d'un secteur ou d'un corps de métier donné.

Compte tenu du besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit des affaires et convaincue de l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ainsi que le développement économique des États, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a institué le Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD). Chaque édition du FIPROD est organisée autour d'un thème qui s'inscrit en droite ligne des orientations de l'OHADA et ses États membres ainsi que de celles des professions du Droit et du Chiffre.

La portée interprofessionnelle du FIPROD est sans équivoque. Il a pour objectif de contribuer à la synergie interprofessionnelle dans le domaine des affaires, de la comptabilité et de la finance. Il vise à favoriser non seulement la rencontre entre les professionnels du droit et du chiffre mais également celle entre les professionnels et les destinataires de leurs services. Il permet notamment de :

- Évaluer le cadre législatif et réglementaire des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Apprécier les capacités des professionnels du droit et du chiffre à répondre efficacement aux demandes de services ;
- Renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre ;
- Évaluer le niveau d'attractivité de l'environnement des affaires dans l'espace OHADA ;
- Susciter un repositionnement des professions juridiques, judiciaires et du chiffre à l'échelle internationale ;
- Faciliter la mise en place d'un cadre de collaboration interprofessionnelle non seulement entre les différents acteurs de l'espace OHADA, mais également entre eux et les cabinets internationaux ;
- Soutenir la collaboration et la complémentarité entre les organisations d'intégration juridique et économique et entre celles-ci et les partenaires techniques et financiers ;
- Créer un cadre permanent d'échanges entre les professions juridiques, judiciaires et du chiffre dénommé « Réseau International des Professionnels du Droit et du Chiffre », en abrégé « RIPROD » avec un annuaire des professionnels ;
- Offrir un cadre de promotion des solutions innovantes d'exercice des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Mieux adapter les services de l'ERSUMA aux besoins de renforcement de capacités des professionnels juridiques, judiciaires et du chiffre.

V. OBJECTIFS

A. Objectif général

La quatrième édition du FIPROD vise à réfléchir sur les leviers juridiques et stratégiques, les outils et astuces nécessaires pour concevoir, négocier et rédiger de façon optimale les contrats d'affaires, particulièrement dans les sous-secteurs de l'Énergie, des Mines, du Gaz, des Infrastructures, du Transport, des Banques et Assurances, des Technologies de l'information.

B. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette édition vise à :

- identifier et analyser les principales techniques contractuelles utilisées dans la pratique des affaires pour sécuriser l'investissement en Afrique ;
- évaluer l'adéquation des techniques contractuelles existantes aux réalités économiques, sociales et institutionnelles africaines, en tenant compte des contraintes locales et des exigences du commerce international ;
- permettre une immersion pratique dans les sous-secteurs : Énergie - Mines – Gaz - Infrastructures – Transport – Bancaire et Assurances – Technologies de l'information, entre autres ;
- acquérir les réflexes juridiques essentiels à la négociation des clauses juridiques, financières et opérationnelles ;
- maîtriser l'architecture générale et les techniques rédactionnelles des contrats d'affaires ;
- apprécier l'apport du droit OHADA et des droits nationaux dans l'encadrement, l'harmonisation et la sécurisation des contrats d'affaires ;
- examiner les mécanismes contractuels de prévention et de gestion des risques, notamment les clauses de stabilité, d'adaptation, de force majeure, de hardship, de règlement des différends et de compliance ;
- identifier les clauses à risques et détecter les pièges dans les contrats d'affaires ;
- analyser les meilleures pratiques contractuelles à l'aune des récentes jurisprudences de la CCJA et du droit comparé ;
- analyser l'influence des standards internationaux (soft law, pratiques contractuelles transnationales, arbitrage international) sur la rédaction et l'exécution des contrats d'affaires en Afrique ;
- partager des retours d'expérience sur la négociation, la rédaction, la mise en œuvre et la renégociation des contrats long terme ;
- favoriser le dialogue entre universitaires, praticiens du droit, opérateurs économiques et décideurs publics autour des enjeux contemporains de la contractualisation des affaires en Afrique ;
- formuler des recommandations pratiques et normatives en vue de l'amélioration des pratiques contractuelles et du cadre juridique des affaires en Afrique.

VI. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de cette quatrième édition du FIPROD, les résultats ci-après sont attendus :

- les principales techniques contractuelles utilisées dans la pratique des affaires en Afrique sont identifiées et analysées et concourent à la sécurisation de l'investissement en Afrique ;
- l'adéquation des techniques contractuelles existantes aux réalités économiques, sociales et institutionnelles africaines est évaluée ;

- une immersion pratique dans les sous-secteurs : Energie - Mines – Gaz - Infrastructures – Transport – Bancaire et Assurances – Technologies de l’information est facilitée pour arrimer les pratiques contractuelles d’affaires ;
- les réflexes juridiques essentiels dans la négociation des clauses juridiques, financières et opérationnelles sont acquis ;
- l'architecture générale et les techniques rédactionnelles des contrats d'affaires sont maîtrisées ;
- l’apport du droit OHADA et des droits nationaux dans l’encadrement, l’harmonisation et la sécurisation des contrats d’affaires est apprécié ;
- les mécanismes contractuels de prévention et de gestion des risques sont examinés ;
- les clauses à risques sont identifiées et les pièges détectés dans les contrats d’affaires ;
- les meilleures pratiques contractuelles sont analysées à l’aune des récentes jurisprudences de la CCJA et du droit comparé ;
- l’influence des standards internationaux sur la rédaction et l’exécution des contrats d’affaires en Afrique est analysée ;
- le dialogue entre universitaires, praticiens du droit, opérateurs économiques et décideurs publics autour des enjeux contemporains de la contractualisation des affaires en Afrique est favorisée ;
- des retours d’expérience sur la négociation, la rédaction, la mise en œuvre et la renégociation des contrats long terme sont partagés ;
- des recommandations pratiques et normatives en vue de l’amélioration des pratiques contractuelles et du cadre juridique des affaires en Afrique sont formulées
- Les actes de la quatrième édition du FIPROD sont élaborés et publiés aux Éditions de l’ERSUMA.

VII. MÉTHODOLOGIE

La quatrième édition du FIPROD se déroulera à Lomé (Togo) pendant quatre (04) jours dont trois (03) jours de travaux et une (01) journée de visite touristique.

Les travaux seront principalement en langue française et anglaise, avec une traduction simultanée en plusieurs autres langues.

Le programme est organisé autour des activités ci-après :

1. Une cérémonie officielle d’ouverture ponctuée par des animations culturelles, les diverses allocutions, la leçon inaugurale du FIPROD IV, la photo de famille, et le cocktail d’ouverture ;
2. Des ateliers thématiques successifs sous le format de plateformes d’échanges entre les participants de divers horizons géographiques et professionnels visant à contribuer à la réflexion sur les techniques contractuelles d’affaires en Afrique ;
3. Des cliniques contractuelles constituées de cadres de partage d’expériences entre les participants sur l’implication des professionnels dans la mise en œuvre des contrats d’affaires et des organisations régionales et internationales dans la structuration des pratiques contractuelles en Afrique ;
4. Des activités de coopération marquées par des expositions/ventes en stands, des visites guidées de stands, des brainstormings, des rencontres dans des espaces dédiés de networking, des salons de négociation, des entretiens professionnels et d’affaires, des présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs ;
5. Une cérémonie de clôture ponctuée par la présentation du rapport général des travaux et les diverses allocutions ;

6. Une soirée de gala mettant en avant la cuisine, la culture et les artistes togolais ;
7. Une visite touristique ouverte aux participants inscrits, après la clôture des travaux, sur les sites touristiques identifiés.

VIII. PUBLIC CIBLE

Cette quatrième édition du FIPROD intéresse aussi bien les opérateurs économiques, les universitaires, les experts-consultants, que les professionnels du droit et du chiffre qui accompagnent au quotidien les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs. Cette édition offre, en outre, aux prestataires de services et fournisseurs un cadre de promotion des outils juridiques et solutions innovantes d'exercice de l'activité des professionnels du droit et du Chiffre auprès des professionnels et institutions participant aux travaux.

IX. PARTICIPATION

Modes de participation : en présentiel et par visioconférence.

Inscription : remplir le formulaire à l'adresse : <https://sigweb.ersuma.org/ERS2026-M1>. L'inscription sera définitive après paiement des frais de participation.

Frais de participation : 250.000 F CFA en présentiel / 125.000 F CFA par visioconférence *(les doctorants et étudiants bénéficient d'une réduction de 40 % sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA accompagnée d'une attestation d'inscription en cours de validité).*

Le paiement des frais de participation peut être effectué via nos moyens de paiement disponibles sur le lien ci-après : https://sigweb.ersuma.org/moyens_de_paiement .

Les frais de participation ouvrent droit à : supports et matériels pédagogiques pratiques des experts/intervenants, enregistrement traité des ateliers via les pages dédiées de l'ERSUMA, pause-café et déjeuners pendant les travaux, participation à la soirée de gala, attestation de participation. **Les frais de participation ne couvrent pas la participation aux activités touristiques. Par ailleurs, les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration en dehors des travaux sont à la charge du participant.**

X. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Le programme prévisionnel de cette quatrième édition du FIPROD se présente comme suit :

<i>DU LUNDI 18 AU MARDI 19 MAI 2026</i>	
<i>ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS</i>	
<i>MERCREDI 20 MAI 2026</i>	
09h00 – 10h00	CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

	<i>Allocutions d'ouverture et leçon inaugurale</i>
10h00 - 11h00	Cocktail d'ouverture
11h00 -13h00	ATELIER 1 : <i>Fondamentaux des contrats d'affaires et pratique contractuelle en Afrique</i>
13h00 -14h00	Pause déjeuner
14h00-16h00	ATELIER 2 : <i>Préparation et négociation des contrats d'affaires</i>
16h00-17h00	Pause-café / Visites de stands
17h00	Suspension des travaux / Fin de la première journée
<i>JEUDI 21 MAI 2026</i>	
09h00 – 10h30	ATELIER 3 : <i>Prévention et gestion des risques contractuels</i>
10h30 - 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	ATELIER 4 : <i>Gestion des différends contractuels</i>
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h00	ATELIER 5 : <i>Management des contrats d'affaires à l'ère numérique</i>
16h00 - 17h00	Pause-café / Visites de stands
17h00	Suspension des travaux / Fin de la deuxième journée
<i>VENDREDI 22 MAI 2026</i>	
09h00 – 10h30	CLINIQUE CONTRACTUELLE 1 : <i>Contribution des institutions régionales et internationales à la structuration souveraine des pratiques contractuelles en Afrique</i>
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	CLINIQUE CONTRACTUELLE 2 : <i>Professionnels du droit et du chiffre et efficacité contractuelle en Afrique</i>
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h30	Visite de stands/ Brainstormings /Espaces dédiés de networking /Salons de négociation /Entretiens professionnels et d'affaires
15h30 – 16h30	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE <i>Allocutions de clôture, recommandations et Rapport général des travaux</i>
16h30	Fin des travaux

À partir de 20h00	SOIRÉE DE GALA
SAMEDI 23 MAI 2026 VISITES TOURISTIQUES	

- ❖ Pour consulter les offres de partenariat et de sponsoring de la 4ème édition du FIPROD :
<..\Sponsorings et partenariats\ERSUMA-FIPROD 4 Offres Partenariat Sponsoring Lome2026.pdf>
- ❖ Pour rejoindre le pool de sponsors et partenaires stratégiques de la 4ème édition du FIPROD et pour toutes autres informations, contacter l'ERSUMA :
École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)
Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè
02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin
Tél : +229 01 97 97 05 37
Courriel : ersuma@ohada.org
olory-togbe.ersuma@ohada.org / kinsi.ersuma@ohada.org
- ❖ Pour télécharger le catalogue des activités de l'ERSUMA 2026 :
https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2026/02/Catalogue_ERSUMA-2026-vf.pdf